

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par Monsieur DAUSCHY Guillaume, technicien d'affaires- CEGELEC Amiens Réseaux 4, allée du Nautilus à 80440 GLISY qui doit intervenir dans la commune pour la pose des illuminations de Noël dans la commune.

CONSIDERANT qu'il convient de veiller à la sécurité des usagers et des riverains.

CONSIDERANT qu'il convient de permettre à l'entreprise d'effectuer les travaux dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise CEGELEC pourra intervenir dans la commune de SALEUX, pour procéder aux travaux pour la pose des illuminations de Noël. Ces travaux se dérouleront à partir du lundi 24 novembre 2025 au vendredi 30 janvier 2026.

Article 2 : La réalisation des travaux en bordure de voie, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement en fonction de l'avancée des travaux. La vitesse de tout véhicule est limitée à 30 km/heure pendant toute la durée de l'intervention par l'entreprise CEGELEC.

Article 3 : La mise en place d'une signalisation adéquate sera à la charge de l'entreprise CEGELEC pendant toute la durée des travaux. A l'issue, les lieux devront être remis en état.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence garder de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Monsieur DAUSCHY Guillaume – CEGELEC Amiens Réseaux – guillaume.dauschy@cegelec.com.
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 12 novembre 2025



L'Adjoint au Maire,
Rudy BERTRAND

- Affiché le 12 novembre 2025.